



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Destination	Superficie (en m²)	Bénéficiaire
3	Elargissement du chemin rural	211 m²	Commune
4	Accès à la zone 1AUb	83 m²	Commune
5	Accès depuis la Place de Sully à l'impasse Kennedy	353 m²	Commune

- Ua- Zone urbaine (centre ancien)
- Ub- Zone urbaine (extensions du village)
- Ux - Zone urbaine à vocation artisanale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme (c : vocation habitat ; e : vocation équipements)
- 2AU - Zone d'urbanisation future (long terme)
- A - Zone agricole
- Ac - Secteur inconstructible
- N - Zone naturelle et forestière à protéger
- Nd - Secteur réservé au centre de stockage de déchets
- Nj - Zone de jardins

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE
PLAN LOCAL D'URBANISME

2- PLAN DE ZONAGE

- Ua Découpage en zones avec indication du type de la zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Élément de paysage à préserver
- Espace boisé à conserver
- Espace boisé classé
- Jardin cultivé à protéger
- Cheminement piétonnier et/ou cycliste à conserver
- Zone soumise à des risques d'affaissements miniers (zones rouges et oranges du PPRm)
- Marge de recul
- Bande d'implantation des constructions
- Secteur construit en ordre continu soumis à des prescriptions particulières
- Zone soumise au permis de démolir
- Limite communale

Les zones Ua, Ub, 1AU, 2AU, A et N sont concernées par le plan de prévention des risques miniers, annexé au présent dossier de P.L.U.

Mars 2023 ZONAGE Planche 2

Echelle : 1 / 2000